

Recommandations de sécurité escalade/via ferrata 2018

Sur la base de l'analyse des 147 formulaires d'accidents déclarés en 2017 dans le cadre de son contrat d'assurance groupe RC, le SNAPEC formule ci-dessous quelques conclusions quant aux situations les plus à risque, associées à des actions de prévention. L'objectif est de limiter le nombre et la gravité des accidents touchant à nos activités.

En 2017, nous avons enregistré 119 déclarations d'accident en canyon, 23 en escalade et 5 en via. On note donc une augmentation significative des déclarations en canyon, avec un taux important de fractures diverses plus ou moins graves et toujours des blessures dorsales. La proportion d'accidents graves reste cependant stable.

Pour continuer à garder une adéquation entre nos pratiques et ces recommandations, n'hésitez pas à faire remonter des infos utiles ou à partager votre vécu dans [la rubrique dédiée](#).

ESCALADE ET VIA-FERRATA		
Configuration	Situations accidentogènes/risques	Recommandation d'actions de prévention
RISQUE DE CHUTE AU SOL	Mauvaise réception du grimpeur, en pan, bloc, traversée ou lors du mousquetonnage des premiers points.	<ul style="list-style-type: none"> - Parades adaptées en bloc et départ de voies - Maîtrise de l'assurage et de la grimpe sur les premiers points (ex. gestion du mou, placement de l'assureur, position de moindre effort pour mousquetonner, rapport de poids).
NON RESPECT DES CONSIGNES DONNEES/EXCES DE CONFIANCE DANS LE PUBLIC	<p>Se pose la question :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la responsabilité et de l'autonomie confiée aux participants, en particulier aux mineurs, - De l'excès de confiance du moniteur vis-à-vis d'un public régulier (ex. Pratique type club). <p>Exemple classique : mauvaise utilisation du système d'assurage lors de la descente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification croisée et suivi de chaque action sécuritaire, pour les participants et soi-même. - Vérifier soi-même les compétences avant d'accorder de l'autonomie - Attention particulière sur l'assurage avec des jeunes enfants (ex. contre-assurage, utilisation de noeuds anti-chute même avec les systèmes de freinage assisté) - Savoir analyser sa prestation, se remettre en question et se réorganiser le cas échéant.
VIGILANCE/SURVEILLANCE D'UN GROUPE	Difficulté de surveillance sur des effectifs élevés : en particulier pour les groupes de mineurs et en salle (sur-fréquentation et bruits sont des facteurs aggravants)	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à avoir un effectif adapté au public. - Faire l'effort d'avoir un placement stratégique permettant la surveillance de l'ensemble du groupe (cas de la salle avec des recoins). - Garder le contrôle de sa séance.
PARCOURS D'UN ITINERAIRE A VUE	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'anticipation des situations à risque et donc d'optimisation de la sécurité des clients. - Inconnue sur les conditions de parcours 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation : obtenir le maximum d'information sur l'itinéraire, ses accès et réchappes, conditions. - Rester à l'écoute des capacités et compétences du public encadré - Etre capable de renoncer si nécessaire
SITUATIONS D'ACCIDENT	<p>La gestion de l'accident peut conduire à des situations de sur-accident (déli de blessure (au dos, mauvaise prise en charge de la victime par excès de précipitation, ou de négligence quant à sa propre sécurité voire celle du reste du groupe).</p> <p>Exemples à proscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'activité/bouger une personne se plaignant du dos. - Laisse une personne retourner seule au parking. - Oubli de se longer pour « gagner du temps » 	<p>Réviser les procédures, se former si besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recyclages (DEJEPS, PSC1) - bulletin spécial gestion 'un accident de mai 2014 (intranet www.snapec.org) à relire sans modération ! - Fiche de conduite en cas de secours